



Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard
MRC de Bécancour
Province de Québec

AVIS PUBLIC Consultation publique

Aux personnes intéressées par le nouveau projet de règlement d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

En vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) lors d'une séance tenue le 7 mars 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant;

- Règlement # **40-2023** relatif à la démolition d'immeubles

Le projet de règlement qui vise essentiellement à ;

- Protéger le patrimoine immobilier;
- Régir la démolition d'immeubles sur son territoire; (article 148.02 de la LAU)
- Constituer un comité de démolition; (article 148.03.)

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 avril 2023**, à **19h00** au **174 St Antoine** à Sainte-Sophie-de-Lévrard. Ladite assemblée a pour objet de présenter à la population le projet de règlement ci-haut énuméré. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entrée en vigueur. De plus, il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles ne contient pas une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement # **40-2023** peut être consulté au bureau municipal du 174A, Saint-Antoine sur les heures d'ouverture régulières et sur le site internet de la municipalité au www.munstesophie.org.

Donné à Sainte-Sophie-de-Lévrard, le **16 mars 2023**.

Josée Croteau,
Directrice générale et greffière-trésorière